

## Maîtrise des savoirs académiques – Sujet de l'année 2014

---

**Angélique PACOT ; Nombre de pages : 5 ; Note : 17,50**

Lorsque l'on parle d'intégration, la majorité de la population pense à l'intégration des personnes immigrées et des minorités ethniques (*Immigration, JP Obin*). La majorité des enfants ayant des origines étrangères est française. Tous les enfants ont les mêmes droits, notamment le droit à l'éducation (1989). La période de crise économique provoque chez les populations un rejet des étrangers, prétextant des phénomènes d'insécurité, de violence, de peur, et le fait que ces personnes ne veulent pas s'intégrer.

Le terme d'intégration dans l'extrait proposé, renvoie à l'intégration scolaire, sociale et culturelle, quelles que soient les origines des enfants. Avec la scolarité obligatoire jusqu'à 16 ans (réforme Berthoin) et la création du collège unique (réforme Haby, 1975), la massification a engendré plusieurs phénomènes : la construction de nouveaux collèges, l'apparition d'un nouveau public élève avec de nouveaux comportements, de nouvelles attitudes diverses et variées, l'hétérogénéité et l'apparition de l'échec scolaire. Jean Pierre Obin observait deux choses : les nouveaux élèves sont moins bien préparés pour l'entrée au collège et ont des comportements auxquels les enseignants ne sont pas habitués ; la deuxième observation est le désarroi des enseignants face à ce nouveau public, qu'il faut prendre en charge. On constate, que dans certains établissements scolaires, les jeunes sont regroupés selon leurs milieux sociaux, ce qui va à l'encontre de la mixité sociale, prônée par l'Education Nationale.

Quels sont les effets de l'absence de mixité sociale sur les jeunes et sur leur intégration ? Comment l'Ecole, le CPE et la vie scolaire peuvent favoriser cette mixité ainsi que l'accueil de tous les élèves ?

Dans une première partie, nous tenterons de mettre en avant les conséquences de la non mixité, puis dans une deuxième partie, comment l'Ecole et ses collaborateurs peuvent lutter, travailler en faveur de cette mixité et de l'accueil de tous les élèves.

L'absence de mixité sociale au sein de nos établissements scolaires peut avoir plusieurs effets, en termes de violence, d'absentéisme, d'inégalités ou encore de discriminations. Avant de développer ces différents points, j'aimerais préciser que la carte scolaire devrait se durcir et être modifiée, afin de garantir cette mixité sociale. Certains parents connaissant très bien les rouages du système éducatif français, arrivent à contourner cette carte scolaire, afin d'assurer les meilleures places à leurs enfants

(compétition scolaire). Ceux qui ont moins connaissance du système optent pour une orientation dans le privé, ou sont prêts à déménager pour « choisir » leur établissement de secteur dans lequel ils souhaitent inscrire leurs enfants. Cette stratégie parentale est surtout mise en place dans les milieux aisés. L'assouplissement de la carte scolaire a entraîné des problèmes de mixité sociale, avec l'apparition d'établissements « poubelles » ou « ghettos », concentrant un grand nombre de difficultés.

Une des premières difficultés est l'apparition de phénomènes de violence. E. Debarbieux et C. Blaya mettent en lumière les causes et les conséquences de ces « micro violences » ou « incivilités » (*La violence en milieu scolaire*). Les causes principales de cette violence sont :

- Familiales : désengagement de la famille, relations pauvres ou non chaleureuses, des pratiques éducatives non adéquates, agressives ou trop laxistes, l'usage répété du châtime corporel – « *La violence entraîne la violence* » (*Association Eduquer sans frapper*).
- Scolaires : résultats faibles, redoublement, accumulation de difficultés (autres que scolaires), le climat scolaire ou de la classe, la relation et l'engagement des enseignants.

D'autres événements peuvent expliquer la violence comme l'influence du groupe de pairs (on parle de la théorie de l'apprentissage social : influence des mauvaises fréquentations) ou la perte du self contrôle à un instant « T ». Le facteur physique joue également, un « grand costaud » aura plus tendance à être agresseur que victime.

L'absence de mixité sociale peut générer des phénomènes de violence, surtout dans les établissements concentrant le plus de difficultés, car il y a un écart entre la culture jeune, des médias et la culture scolaire, avec des programmes lourds, chargés, manquant de cohérence et ne trouvant pas sens à leurs yeux. L'intégration scolaire n'en est que plus difficile.

Les deuxièmes phénomènes observés sont l'absentéisme et le décroche scolaire. Il n'y a pas de lien établi entre la non mixité sociale et l'absentéisme mais on peut peut-être supposer que le lien entre les origines sociales et les difficultés scolaires est accentué en l'absence de mixité. L'accumulation des difficultés (scolaires et sociales) dans les établissements des zones d'éducation prioritaire ou des zones urbaines sensibles, entraineraient un phénomène d'absentéisme plus important. Pierre Yves Bernard (*Décrochage scolaire*) identifie trois étapes, trois temps dans le décrochage scolaire :

- Les difficultés précoces qui engendrent une situation d'échec
- Le rejet de l'école : ennui, dévalorisation de soi, passivité et démotivation, agressivité
- Temps hors les murs : absentéisme, isolement, baisse de l'estime de soi

Les établissements scolaires où la mixité sociale est respectée connaissent moins es phénomènes de violence et de décrochage scolaire ou encore d'absentéisme.

La mixité favorise la réussite scolaire, avec une augmentation du niveau général. Il ne suffit pas d'ouvrir l'Ecole pour la rendre juste : la cohésion scolaire joue également un rôle important pour lutter contre les difficultés.

La cohésion est un ensemble d'attitudes, de comportements, de valeurs partagées qui favorisent la confiance dans les relations aux autres, la coopération et le sentiment d'appartenance (*Les sociétés et leur école, emprise du diplôme et cohésion sociale, Dubet, Vérétoou et Duru Bellat*). Le manque de cohésion scolaire entraîne un manque de confiance envers les enseignants et un manque de sentiment d'appartenance, ce qui peut expliquer les phénomènes d'incivilités, d'absentéisme et de décrochage. La cohésion scolaire n'est toutefois pas corrélée aux relations amicales et au jugement des élèves sur l'utilité de l'Ecole.

La non mixité entraîne des ségrégations scolaires, sociales, ainsi que des préjugés les uns par rapport aux autres.

Comment l'Ecole, le CPE et la vie scolaire peuvent contribuer à la mise en place de cette mixité et favoriser l'accueil de tous les élèves ?

L'autonomie accordée aux établissements scolaires a permis de mieux s'adapter aux besoins des élèves mais également d'engendrer une concurrence entre établissements, ce qui explique les demandes de dérogation et le contournement de la carte scolaire. Afin de favoriser la mixité, la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'Ecole de la République (2013) va procéder au durcissement de la carte scolaire, afin d'éviter toute ségrégation sociale et scolaire. L'objectif du CPE et de la vie scolaire est d'accueillir l'ensemble des élèves et favoriser le vivre ensemble.

Le CPE, en tant que conseiller technique du chef d'établissement et responsable de la vie scolaire (circulaire de 1982) a pour mission l'accueil des élèves en début d'année mais il gère aussi le quotidien (*Les CPE, Vitali, Remy et Sarazin*). Pour cela, il met en place une politique d'accueil, surtout pour les élèves entrant en 6<sup>ème</sup> et en 2<sup>nde</sup>, afin de favoriser la continuité pédagogique (*Le collège unique, pour quoi faire, JP Delahaye*). Dans le cadre du projet vie scolaire, en cohérence avec le projet d'établissement, le CPE veille au bien-être et à l'épanouissement personnel de l'élève. Avec son entrée en pédagogie (1989) et l'élève placé au centre du système éducatif, il collabore avec les enseignants.

Le CPE est un interlocuteur privilégié qui à un rôle central dans l'établissement, notamment dans l'application du règlement intérieur, il est le garant des droits et des devoirs des élèves, dans l'animation socio-éducative, le suivi de l'élève... nous

allons nous intéresser à la politique d'accueil que le CPE pourrait mettre en place afin d'accueillir tous les élèves et favoriser la mixité.

Le moment des inscriptions est un moment à privilégier. C'est un temps de rencontre et d'échanges, qui permet au CPE de repérer les familles qui seraient éloignées du système éducatif. Il est important de prendre du temps avec elles, car les parents sont les premiers éducateurs de leurs enfants (principe de co-éducation).

Il peut-être intéressant de créer un livret d'accueil (pourquoi pas en différentes langues pour les familles ne maîtrisant pas le français), avec la présentation de l'établissement, de ses différents personnels, ses instances et dispositifs, ainsi que les activités et enseignements proposés aux élèves.

Afin de favoriser la mixité sociale et apprendre à se connaître, le CPE peut, avec l'aide et le soutien de l'équipe pédagogique, mettre en place diverses activités, dans le cadre de l'accompagnement éducatif par exemple, pour les élèves volontaires (circulaire de 2007). Le travail en groupe favorise la cohésion scolaire et la coopération entraîne la diminution des préjugés (*L'hypocrisie scolaire*). Une activité sportive permet, outre l'intériorisation des règles, de développer l'esprit d'équipe et le respect de l'adversaire.

Toujours dans le cadre de la politique d'accueil, inviter les familles à participer à des conférences, des débats (« café parent » ou dans le cadre de la mallette des parents), afin de les intégrer et les intéresser à la vie scolaire de leur enfant.

D'autres dispositifs, tel que « Opération Ecole Ouverte » permettent aux enfants, pendant les vacances scolaires, de venir au collège ou lui seront proposées plusieurs activités (sportives, artistiques, culturelles, pédagogiques), ce qui permet de renouer et avoir un regard positif sur l'Ecole, et lutter contre les inégalités sociales et culturelles.

Pour accueillir les élèves dans les meilleures conditions possibles, lutter contre les inégalités, chaque élève désigne un tuteur, un adulte au sein de l'établissement qui pourra aider en cas de besoin, aide que tous les élèves ne trouvent pas à l'extérieur de l'Ecole (d'où les inégalités face à l'externalisation du travail scolaire – *Lieury et Fenouillet, Faire ses devoirs*).

Le travail en groupe, on l'a dit, favorise la coopération et diminue les préjugés. Il favorise également la compétition sociale (comparaison avec les pairs) mais aussi la paresse sociale (laisser les autres travailler). Le travail en groupe augmente les résultats et la motivation des élèves (*Motivation et réussite scolaire*). C'est pour cela que lors des interventions du CPE dans la classe (heure de vie de classe par exemple), il privilégiera les activités de groupe, qui favorisent également la diminution des préjugés sexistes subis par les filles.

En guise de conclusion, je rappellerais que la mixité sociale est un facteur important en terme d'intégration sociale ultérieure. L'École est perçue comme une « micro société » dans la société. Il faut alors, dès l'école, apprendre à vivre ensemble, dans le respect des différences de chacun. Le durcissement de la carte scolaire prévue par la nouvelle loi d'orientation (V.Peillon) permettra peut être le retour à cette mixité sociale qui permettra la diminution des micros-violences (bagarres, incivilités, insultes, harcèlement) qui ont des conséquences graves sur la scolarité (baisse des résultats, redoublement, dégradation du climat scolaire...), mais aussi sur la santé (nausées, anxiété, évitement, opinion plus négative sur l'école...) et les conduites sociales ultérieures.

Les enquêtes PISA montrent une stagnation des résultats et un recul dans les classements internationaux (*Rapport sur la mobilisation contre le décrochage scolaire, 2013*). La mixité sociale devrait engendrer une hausse des résultats. Les pratiques pédagogiques et les systèmes de notation devront également évoluer (éviter une notation sanction mais valoriser l'effort). Mais beaucoup d'enseignants demeurent réticents à ces changements et restent dans l'hypothèse du « handicap socio-culturel » quant aux difficultés scolaires des jeunes.